

Collection
Le temps des idées

- Paul Amssek, *Cheminevements philosophiques dans le monde du droit*
Leïla Babès, *L'utopie de l'islam. La religion contre l'État*
Abdenmour Bidar, *Histoire de l'humanisme en Occident*
Michel Blay, *Dieu, la nature et l'homme. L'originalité de l'Occident*
Philippe Braud, *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*
Philippe Carrard, *Le passé mis en texte. Poétique de l'historiographie française contemporaine*
Christophe Charle, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*
Christophe Charle, *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*
Yves Citton, *Gestes d'humanité. Anthropologie sauvage de nos expériences esthétiques*
Paul Claval, *De la terre aux hommes. La géographie comme vision du monde*
Denis Collin, *A dire vrai. Incursions philosophiques*
Catherine Coquio, *Le mal de vérité ou l'utopie de la mémoire*
Robert Damien, *Éloge de l'autorité. Généalogie d'une (dé)raison politique*
Vincent Duclert, *Réinventer la République. Une constitution morale*
Gilbert Étienne, *Repenser le développement*
Guy Hermet, *L'hiver de la démocratie ou le nouveau régime*
Silyane Larcher, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*
Olivier Lazzarotti, *Des lieux pour mémoire. Monuments, patrimoines et mémoires-Monde*
Benjamin Loveluck, *Réseaux, libertés et contrôle. Une généalogie politique d'Internet*
Claire Marin, *Violences de la maladie, violence de la vie*
Claire Marin, *L'homme sans fièvre*
Jan-Werner Müller, *Carl Schmitt. Un esprit dangereux*
Ron Naiweld, *Les antiphilosophes. Pratiques de soi et rapport à la loi dans la littérature rabbinique classique*
Philip Nord, *Le moment républicain. Combats pour la démocratie dans la France du XIX^e siècle*
Philippe Raynaud, *Le juge et le philosophe*
Pierre de Senarclens, *Le nationalisme : le passé d'une illusion*

Conception de couverture : Corps 8/Rémi Balligand

Maquette intérieure : Dominique Guillaumin

© Armand Colin, Paris, 2016

ISBN : 978-2-200-61442-3



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. * Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L-122-4, L-122-5 et L-335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

GÉNOCIDÉ
ANATOMIE D'UN CRIME

Yves Ternon

Génocide
Anatomie d'un crime



ARMAND COLIN

Du même auteur

- Histoire de la médecine SS* (en coll. avec S. Helman), Bruxelles, Casterman, 1969.
- Le Massacre des aliénés* (en coll. avec S. Helman), Bruxelles, Casterman, 1971.
- Les Médecins allemands et le National-Socialisme* (en coll. avec S. Helman), Bruxelles, Casterman, 1973.
- Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1977. Réédition complétée dans Points-Histoire, 1996.
- Arménie 1900* (en coll. avec J.-C. Kebabdjian), Paris, Astrid, 1980. Réédition: *Arménie d'antan*, H. C. éditions, 2009 et 2014.
- Le Génocide des Arméniens* (en coll. avec G. Chaliand), Bruxelles, Complexe, 1980 (nombreuses rééditions jusqu'en 2004).
- Makhno. La révolte anarchiste*, Bruxelles, Complexe, 1981.
- La Cause arménienne*, Paris, Le Seuil, 1983.
- Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Éd. Parenthèses, 1989.
- Raspoutine, une tragédie russe*, Bruxelles, Complexe, 1991 (réédition 2011).
- L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1995.
- Du négationnisme. Mémoire et tabou*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
- Innocence des victimes*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.
- Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement*, Paris, Éditions du Félin, Éditions Michel de Maule, 2002 (réédition en livre de poche, 2005).
- Mardin 1915. Anatomie pathologique d'une destruction*, Paris, Annales du centre d'histoire arménienne contemporaine, 2002 (réédition Geuthner, 2007).
- Éclats de voix*, Paris, Le Félin, 2007.
- Guerres et génocides au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- 7, rue de Chelles, Paris, Le Félin, 2009.*
- Mémorial du génocide des Arméniens* (en collaboration avec Raymond Kévorkian), Paris, Seuil, 2014.
- Genèse d'un droit international*, Paris, Éditions Karthala, 2016.

Sommaire

Du même auteur	6
Préface Annette Becker	9
Introduction	15
Première Partie. Analyse scientifique	25
1. Le terreau idéologique : «Penser, classer, exclure. Origine du racisme biologique»	27
Penser le vivant. Les étapes de la biologie	29
Classer l'humain : évolution du concept de race	44
Exclure : le social-darwinisme	57
2. L'infraction criminelle : «Qu'est-ce qu'un génocide?»	79
Élaboration du concept	79
La Convention de 1948	85
Les rapports du Conseil économique et social	87
Le statut de la Cour pénale internationale	90
Le point de vue de l'historien	93
3. Méthode de travail : «Approche comparée des génocides avérés du XX ^e siècle»	97
Avant le génocide, un processus génocidaire s'élabore par étapes, dans la longue durée	101
Le temps du génocide	106
Après le génocide	114
Seconde partie. Dossiers criminels	121
4. Accélération du processus génocidaire par la guerre : «Violations des lois et coutumes de la guerre au cours des guerres des Balkans (1912-1913)»	123

Les guerres des Balkans ³	125
Violences de guerre	132
Violations du droit international humanitaire	151
5. Conférence tenue dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne le 25 mars 2015, en ouverture du colloque international «Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman au cours de la Grande Guerre (1915-1916). Cent ans de recherches»	155
6. Première application criminelle du racisme biologique : «L'Aktion T4»	193
Des «vies indignes d'être vécues»	193
L'Aktion T4	200
Poursuite des meurtres dans le Reich	208
À l'Est	211
L' <i>Aktion</i> T4, modèle pour la Shoah	213
Révélation, occultation, reconstitution	215
7. Les méfaits de l'ethnisme : «Rwanda 1994. Analyse d'un processus génocidaire»	221
Le Rwanda précolonial	224
Le protectorat allemand (1897-1916)	231
Mandat et tutelle belges (1922-1962)	232
La Première République (1962-1973)	239
La Deuxième République. Première période (1973-1990)	241
Accélération du processus génocidaire (octobre 1990-avril 1994)	244
Conclusion	269
Notes	273
Chronologie	281
Bibliographie générale	287
Le crime de génocide	287
Le Génocide des Arméniens	288
<i>Aktion</i> T4	289
Génocide des Tutsi au Rwanda	291
Index des noms propres	293

Préface

Annette Becker

Il y a 50 ans, le brillant chirurgien Yves Ternon, cultivé et grand lecteur, s'est avisé que la médecine avait été pervertie au cœur même de l'expérience nazie. Les médecins allemands avaient mis leur science au service de la pureté de la race et ce n'est pas par hasard qu'ils furent le groupe professionnel le plus nombreux parmi les membres du parti: ils ont classé, hiérarchisé, compté, mesuré, exclu, puis tué en parallèle à l'arsenal légal pensé par les juristes¹. Yves Ternon s'est alors penché sur le programme T4, étudié par des historiens allemands ou de langue anglaise mais encore très mal connu en France: l'exclusion puis l'assassinat des handicapés physiques, mentaux, ou autres «asociaux», avait croisé la politique de persécution puis celle de l'extermination des Juifs. Car le premier centre fixe de tuerie, celui de Belzec, fut conçu et dirigé par le personnel technique, médical, policier, qui avait assassiné en Allemagne lors de l'*Aktion* T4 dans des hôpitaux transformés en centres d'exécution. Le quartier général à Berlin des opérations «d'euthanasie» était en effet situé *Tiergartenstrasse 4* d'où T4. Ironie noire de ce nom de rue de jardin zoologique, quand les nazis assassinent ceux qu'ils jugent bestiaux, monstrueux. Lorenz Hackenholt, chauffeur et fossoyeur du T4, joua un rôle

majeur dans la construction des chambres à gaz de Belzec, sous la supervision du docteur Christian Wirth, l'un des initiateurs du programme, devenu directeur de Belzec puis inspecteur des trois centres de mise à mort de *l'Aktion Reinhardt*, Belzec, Sobibor et Treblinka².

Génocide. Anatomie d'un crime. Devenu «historien de seconde vie»³, le médecin Ternon choisit la discipline reine de sa première activité pour dresser le bilan de 50 ans de ses recherches au moment du centenaire du génocide des Arméniens – sans anachronisme aucun c'est ainsi que l'appelaient Rafael Lemkin⁴ dès son invention du concept en 1943. Bien que Lemkin n'ait pas réussi en 1945 à faire rentrer le nouveau terme plus que dans une déclaration des juges de Nuremberg, il l'a suffisamment fait circuler pour que Schavarch Missakian, survivant des premières déportations du 24 avril 1915 et de tortures diverses, directeur du quotidien arménien de Paris, *Haratch*, introduise le mot dans son éditorial du 9 décembre 1945 :

«Nous suivons le procès de Nuremberg et notre esprit nous tire vers un monde lointain, où s'est commis il y a trente ans un crime de la même espèce... Si seulement pouvaient être jugés et punis les auteurs de génocide! Mais où a commencé le génocide des Temps Modernes?»

Yves Ternon agrée et répond à Missakian, par l'anatomie de l'histoire: description du squelette et des organes, ligaments, respirations, comparaisons, symptômes, diagnostics, toute la science du médecin est mise au service de son nouvel art, la description du crime que le pénaliste international Rafael Lemkin avait cherché à nommer et conceptualiser depuis les années 1920 et qu'il avait commencé par dissocier

au début des années 1930 en « crimes de barbarie » et « crimes de vandalisme ». Il cherchait un chaînon manquant entre les crimes commis contre « les droits des gens » et de « terrorisme » et ceux qui avaient mené à la destruction de tout un peuple – en l’occurrence les Arméniens –, qu’elle fût physique – la mort –, biologique – l’impossibilité de se reproduire en ciblant les femmes et les enfants – ou culturelle.

En mêlant une racine grecque, *genos*, peuple, et le mot latin *occidere*, tuer, l’excellent linguiste a en effet volontairement construit un monstre grammatical, un barbarisme, pour dire la barbarie des barbaries ou ce qu’il appelait aussi le crime des crimes. Dès décembre 1946, des pédants de l’*United Nations War Crimes Commission* lui reprochent d’être un piètre linguiste pour avoir mélangé le grec et le latin, et c’est ce que fait aussi *Le Monde* dans son éditorial du 11 décembre 1945 :

« Nous voilà donc enrichis d’un monstre. Certes, l’homme qui, selon la définition du professeur Lemkin, a commis le “génocide” est lui-même un être monstrueux. Mais était-il nécessaire de forger, pour désigner son crime, un de ces mots barbares faits de l’accouplement d’une racine grecque et d’une latine ? Aussi bien que le mot grec *γένοϋς*, le latin *gens* eût dit ce que l’on voulait dire, et l’analogie avec homicide, fratricide, régicide, etc., donnés en exemple, eût été complète. Mais gageons que, dans un temps où les mots s’usent si vite, celui-là fera fureur pendant une ou deux saisons : par synecdoque – à moins que ce ne soit par catachrèse – il servira dans les disputes à exprimer le plus haut degré du mépris. »

Pourtant, au même moment, le Dr. Leo Alexander⁵, un des médecins experts du tribunal de Nuremberg, parle « de la recherche de plaisir idolâtre de la mort » des médecins nazis

et cherche un terme avec *thanatos* (la mort), comme contrepartie médicale à génocide. Lemkin agrée avec Alexander, les « expériences » médicales des nazis ont bien été menées dans un seul but : développer la « science » de l'assassinat. En janvier 1947, Lemkin propose deux variantes pour les « techniques » de meurtres et les stérilisations et castrations commises par les nazis : Ktenotechnics (*ktenos*, meurtre) et sterotechnics (*steirosis*, infertilité). Alexander agrée et décrit la « Ktenologie comme la technique scientifique du génocide ». Le terme n'a pas fait son chemin, mais l'épisode prouve que Lemkin savait parfaitement utiliser le grec, qu'il avait bien fait sciemment le choix du barbarisme, et que la médecine était aussi au cœur de ses réflexions de juriste⁶.

Le Dr Ternon l'a bien compris. Il se fait tour à tour « avertisseur d'incendie » et théoricien de l'incendie. C'est pour cela qu'il entre aussi en militant – soldat d'une cause – dans le débat qui n'a pas cessé depuis l'invention du concept, qu'est-ce qu'un génocide ? Ou plutôt, que sont les génocides ? Car pour Lemkin, le pluriel a été toujours évident. Mais comme le mot est apparu sous sa plume en 1943, il a été bien évidemment assimilé dès alors au Génocide (avec majuscule) des Juifs. Or la matrice du concept a été la Première Guerre mondiale, ses atrocités diverses contre les civils et avant tout l'extermination des Arméniens. Soixante-dix ans après, on trouve au moins trois écoles de pensée parmi les spécialistes de sciences sociales quant à l'espace et à la chronologie des génocides.

Les partisans d'une acception très minimaliste du mot, pensent que seule l'extermination des Juifs est un génocide. Les tenants de cette unicité sont désormais extrêmement minoritaires. La majorité des chercheurs – à laquelle appartiennent Yves Ternon et l'auteure de ces lignes – pensent que

le concept s'applique au xx^e siècle⁷ et utilisent le terme pour les Herero et les Nama, les Arméniens, Les Juifs, les Tsiganes, les Bosniaques, et les Tutsi du Rwanda, avec des désaccords parfois sur le génocide des Cambodgiens que Primo Levi pourtant a lui-même appelé «auto-génocide». Enfin certains maximalistes – avec gradations – voient des génocides non seulement dans tous les massacres commis au xx^e siècle mais aussi dans l'histoire universelle, et ils sont proches de Lemkin à la fin de sa vie qui rédigeait une encyclopédie des génocides remontant aux massacres de l'Antiquité.

Tous trouvent des arguments – et leur contraire – chez Lemkin lui-même. Certains chercheurs, rebutés par cette surenchère parfois plus politique que scientifique – l'exemple de la famine en Ukraine instrumentalisée par les différentes parties est significatif –, ne veulent plus utiliser le concept en sciences humaines, le laisser au droit international et à la Convention de 1948.

«Mais comment expliques-tu qu'une partie de l'humanité ait pu se résoudre à en détruire froidement une autre? Cela me paraît si monstrueux, si incompatible avec... la conception universelle de la morale...
– C'est pourtant simple mais il fallait y penser.

Et l'Allemand y a pensé. Il suffit d'en comprendre le principe. As-tu jamais éprouvé des remords en écrasant un pou? Pour les Allemands nous sommes des poux.»

Ainsi s'exprimait Simon Laks, survivant d'Auschwitz⁸. Victime et témoin oculaire du mal absolu, ce musicien a placé au plus haut l'éthique : il a vu l'horreur, connu les souffrances infligées, et devenu une figure de «témoin moral»⁹. Il savait aussi, comme Raphaël Lemkin, qu'on ne sort jamais indemne d'un génocide :

«Après une guerre, même perdue, une nation peut reconstruire ses ressources techniques et financières, recommencer une nouvelle vie. Mais ceux qui ont été détruits dans un génocide sont perdus pour toujours. On peut réparer les pertes d'une guerre, les pertes d'un génocide sont irréparables.»¹⁰

Conclusion ô combien confirmée par les Tutsi victimes du dernier génocide du xx^e siècle, ainsi, Esther Mujawayo :

«La puissance d'un génocide c'est exactement cela : une horreur pendant, mais encore une horreur après. Intérieurement il n'y a pas de fin à un génocide. Il y a juste arrêt des tueries, des massacres des poursuites, mais il n'y a pas de fin à la destruction.»

Ou comme le dit Claudine, au Rwanda :

«Je vois bien que l'avenir est déjà mangé par ce que j'ai vécu.»¹¹

Yves Ternon fait sienne une certitude de Lemkin :

«J'ai compris que la fonction de la mémoire n'est pas seulement d'enregistrer des événements passés mais de stimuler la conscience humaine.»¹²

En pleine Seconde Guerre mondiale, certains membres du Yishouv ont créé le terme de «Juste» pour honorer ceux qui tentaient de sauver des Juifs. Yves Ternon sauve les victimes des génocides de l'oubli et de la négation ; l'anatomiste des génocides est un Juste.

Annette Becker, Professeur d'Histoire contemporaine, Paris-Ouest-Nanterre, membre du Conseil scientifique international pour l'Étude du génocide des Arméniens dont Yves Ternon est le président, et, avec lui, du Conseil scientifique du Mémorial de la Shoah et du Comité de rédaction de la Revue d'histoire de la Shoah.

Introduction

Voici maintenant cinquante ans, j'ébauchai, en collaboration avec Socrate Helman, une carrière d'historien en me consacrant à une étude de la médecine allemande sous le national-socialisme. Il m'était déjà apparu nécessaire de remonter aux sources idéologiques de ce système politique, afin de comprendre les étapes d'une dérive qui conduirait à l'extrémité de l'horreur : la destruction des Juifs dans l'Europe occupée par les nazis. En me consacrant quelques années plus tard à l'histoire de l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman perpétrée vingt-cinq ans auparavant, la nécessité de comparer ces deux événements s'imposa. Certes, chacun était singulier, mais tous deux relevaient de la même infraction : le crime de génocide. Dans les années 1980, les pionniers des *Genocide Studies* s'étaient engagés dans le même sens. La perpétration, en 1994, du génocide des Tutsi du Rwanda vint confirmer cette nécessité de penser le génocide avec les outils du comparatisme, en centrant la recherche sur le processus génocidaire, puisque la menace s'était précisée d'étape en étape et que les nations n'avaient pas cherché à prévenir cette catastrophe annoncée. Depuis vingt ans, le principe est acquis pour les chercheurs : la comparaison des génocides dont la preuve est établie au-delà d'un doute raisonnable contribue à une meilleure compréhension de ce crime, événement toujours d'une infinie complexité.

Ce livre, au titre relevant de la science anatomique, est divisé en deux parties: la première examine le squelette du crime dans ses composantes idéologiques, juridiques et historiques; la seconde des organes singuliers des trois génocides perpétrés au xx^e siècle et retenus pour une approche comparée. Il est composé de quatre articles publiés dans différents numéros de la *Revue d'Histoire de la Shoah* consacrés chacun à un thème singulier et de trois exposés faits lors de conférences, de colloques ou d'enseignement dispensé par le Mémorial de la Shoah. De ce fait, certains de ces articles sont présentés avec leurs notes, voire leur bibliographie, alors que les exposés oraux, par nature, n'en possèdent pas. Aussi, afin d'harmoniser l'ensemble, une chronologie, une bibliographie et un index complèteront ces textes. La première partie aborde trois volets qui permettent d'analyser le crime de génocide: idéologique, juridique, historique. L'élaboration d'une idéologie qui, *in fine*, se révèle meurtrière s'opère dans la seconde moitié du xix^e siècle, au cœur de l'Europe, dans les trois pays dominant l'économie et la politique mondiale: l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Insensiblement, dans le cadre légitime d'une interrogation sur la nature de la vie, se développent des hypothèses formulées par des philosophes et des savants. La plupart ne recherchent alors que des vérités qui se dérobent. Puis, insidieusement, des dérives s'opèrent dans chacune de ces trois nations, différentes, fonction de l'identité de chacune. Peu à peu se forme le terreau idéologique sur lequel se développeront des systèmes politiques qui perpètreront des génocides au xx^e siècle: pour la Shoah, le racisme biologique, objet de l'article présenté dans ce premier volet; pour la destruction des Arméniens ottomans, le nationalisme; pour celle des Tutsi au Rwanda, l'ethnisme. J'ai placé après cet article l'introduction que j'avais faite à la traduction par Rita Thalmann du livre de Binding et Hoche, une

demande de mise à mort des vies sans valeur formulée en 1920 dans l'Allemagne de Weimar. Ce livre avait été un maillon de la chaîne qui unit la théorie à la pratique, le darwinisme social à la mise à mort des aliénés allemands.

À l'autre extrémité du «squelette», le crime de génocide, une infraction définie en 1948 par une convention internationale et qui identifie un crime spécifique: l'extermination planifiée d'un groupe humain. Or, de sa conception par le juriste Rafael Lemkin à l'adoption de cette convention, le sens du mot a été déformé par les commissions qui l'ont élaborée, tant les États parties à ces commissions redoutaient de produire un texte qui viendrait chatouiller leur propre histoire. Les obstacles à une application de la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide naissent de son article 2 qui en élargit démesurément le cadre. Il en résulte une perte de sens qui vide la convention de sa signification opératoire et produit en retour l'effet nocif d'une concurrence victimaire. Une question est donc posée, tant au juriste qu'à l'historien: Qu'est-ce qu'un génocide? Contraint par le texte de la loi, le juriste ne peut qu'observer la permanence de la définition du génocide de 1948 à la création de la Cour pénale internationale. Contraint de rendre un verdict, il doit s'appuyer sur la loi. L'historien a, lui, plus de liberté d'interprétation. Il peut analyser «génocide» comme un concept, ce qui le conduit – pour reprendre l'image anatomique – à une dissection identifiant les composantes de ce concept. Une conclusion s'impose alors: la nécessité d'une approche comparée des génocides avérés du xx^e siècle opérée par l'historien indépendamment du juriste. C'est l'objet du troisième élément de ce «squelette». Contrairement aux deux précédents, cet article n'a jamais été publié tel quel. Il condense le contenu de nombreuses interventions que j'ai faites depuis plusieurs années

dans le cadre des formations d'enseignants organisées par le Mémorial de la Shoah. Dans un premier temps, le concept de génocide est revisité par l'historien. Les déformations du sens de ce mot de la définition initiale de Lemkin à l'adoption de la convention autorisent un démembrement du concept en ses principales composantes et une autre définition. Un génocide est la destruction physique de la plus grande partie d'un groupe humain, un meurtre au premier degré. Les personnes sont tuées en raison de leur appartenance à ce groupe, quels que soient leur sexe et leur âge. Enfin cet assassinat est planifié par un État. Ceci posé, afin de mieux percevoir la nature exceptionnelle de cette infraction criminelle, on est en mesure de proposer une méthode de comparaison de ces trois génocides en examinant chacun dans les trois temps de leur commission: avant, pendant et après. Quelles sont, dans ces trois temps, les similitudes et les différences? C'est là toute la difficulté du comparatisme: demeurer objectif, ne pas s'efforcer de proposer des comparaisons là où elles ne s'imposent pas, se garder d'un «relationnisme», c'est-à-dire de rapprocher deux événements différents dans le but de transformer la nature de l'un en l'identifiant à un autre, génocide avéré. Cet article est un complément du précédent, le point de vue de l'historien. Il est centré sur une analyse du processus génocidaire qui démontre une possibilité de prévention dans les premières étapes de ce processus, avant l'éclatement d'une guerre. En me limitant à l'étude de ces trois génocides, je n'exclus pas que d'autres crimes de masse perpétrés dans le xx^e siècle puissent être qualifiés de génocide ou de «massacres génocidaires». Je me borne à définir un premier cadre d'étude comparée qui ouvre des perspectives de recherches tout en dénonçant les risques qu'introduirait une extension abusive du concept de

génocide. Ce crime demeure le crime absolu, le crime des crimes, le plus haut niveau de menace pour l'humanité.

La seconde partie – génocides du xx^e siècle – présente dans un ordre chronologique un ou plusieurs éléments du processus génocidaire de chacun de ces trois crimes, ainsi qu'un résumé des recherches sur le génocide des Arméniens. Le premier article identifie le moment où une guerre précipite une menace génocidaire : les deux guerres des Balkans (1912 et 1913). Ces guerres ont un double caractère : national et religieux. Elles révèlent la volonté des nations chrétiennes des Balkans, devenues indépendantes depuis le xix^e siècle – Serbie, Grèce, puis Bulgarie en 1908 –, d'éradiquer des Balkans une présence turque et musulmane. Mais les antagonismes qui les opposent entre elles ne sont que suspendus le temps de l'alliance qui les réunit dans la première guerre conduite contre l'Empire ottoman. Ils se reproduisent avec une violence accrue dès la fin de cette guerre et se développent au cours de la seconde où les troupes bulgares sont écrasées par les troupes serbes et grecques. Ces conflits ont enclenché indirectement un mécanisme génocidaire en accentuant le ressentiment du Comité Union et Progrès (CUP). De 1908 où le CUP participe à l'administration de l'Empire ottoman à janvier 1913 où, par un coup d'État, il s'empare du pouvoir, une série d'échecs politiques et militaires lui font prendre conscience que la perte de ses possessions balkaniques réduit son territoire européen à un moignon autour de la capitale, Constantinople. Dès lors, les Jeunes-Turcs transfèrent le cœur de la nation turque en Anatolie, une nation symbolisée par le paysan anatolien. Afin de regrouper là les Turcs, qui ne peuvent être que de confession musulmane, le CUP amorce un programme d'homogénéisation qui prévoit de se débarrasser des chrétiens – Arméniens et Grecs en majorité –, soit par la conversion, soit

par l'expulsion, soit par l'extermination, puis de les remplacer par des migrants musulmans chassés des Balkans. C'est en cela que les deux guerres des Balkans de 1912 et 1913 représentent une rupture dans le processus génocidaire. Mais ce n'est pas la rupture essentielle. Les violences contre les populations civiles perpétrées pendant et entre ces deux guerres par tous les belligérants témoignent d'une brutalisation des sociétés, qui ne fera que s'exaspérer dans l'empire au cours de la guerre mondiale. Cet article est extrait d'un numéro de la *Revue d'Histoire de la Shoah* paru en 2008 et consacré aux «Violences de guerre, violences coloniales, violences extrêmes avant la Shoah», un dossier préparé par Annette Becker et Georges Bensoussan.

En ouverture du colloque international de 2015, mes amis du CSI m'avaient demandé de faire, le 25 mars, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une conférence résumant les différents thèmes qui devaient être abordés au cours des trois jours suivants, au total onze panels réunissant chacun de trois à six intervenants avec, pour chaque panel, un président et un discutant. Les trois jours suivants, du 26 au 28 mars, dans trois sites de débat, le Mémorial de la Shoah, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et la Bibliothèque nationale de France (BNF), plus de soixante universitaires, dont une dizaine d'historiens turcs, échangèrent les résultats de leurs travaux sur des thèmes aussi différents que le génocide des Arméniens, les autres minorités de l'Empire ottoman, les logiques de guerre, le droit pénal international, les historiographies, la mémoire et la transmission, le négationnisme turc, l'approche comparée des génocides et la singularité de la Shoah. Une conférence de clôture résuma le colloque et reprit les principaux thèmes abordés. Dans cette conférence inaugurale, je fis, comme le précisait le titre du colloque, le bilan de cent années de recherche, en fait surtout du développement

de l'historiographie au cours des vingt dernières années. Il était certes nécessaire, pour cette introduction, de décrire le génocide. Cependant, j'insistai sur le processus génocidaire et sur l'évolution idéologique du CUP, ainsi que sur le mouvement kémaliste, avatar de ce comité et sur le fait que la République de Turquie fut construite sur ce génocide par nombre d'auteurs de ce crime. Mais, au-delà de cet événement, j'insistai sur les difficultés de construction d'un droit pénal international et l'importance d'une approche comparée et pluridisciplinaire du crime de génocide et terminai en évoquant les tourments des rescapés d'une telle catastrophe. Comme cette conférence de la Sorbonne est intégralement reproduite dans ce livre, je suis amené à quelques redites avec les thèmes développés dans la première partie de ce livre.

Des centaines d'historiens ont écrit sur la destruction des Juifs d'Europe par les nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale. Des dizaines de tonnes de documents, des milliers de témoignages ont été examinés, commentés, et surtout confrontés au cours de procès. Bureaucrates soucieux d'informer leurs chefs, les nazis avaient laissé tant de preuves de leurs crimes qu'il faudra sans doute plus d'un siècle pour les dépouiller intégralement. Contrairement à une majorité d'historiens turcs, contraints par leur gouvernement à la négation, les historiens allemands participèrent activement à l'élaboration de l'histoire de la Shoah. Voici cinquante ans, j'avais centré mes premiers travaux historiques sur un aspect singulier du développement du processus génocidaire : la mise à mort de pensionnaires des asiles d'aliénés allemands et autrichiens de 1940 à 1941 dans des chambres à gaz construites sur le territoire du III^e Reich. Cette opération criminelle était inspirée par le volet « purification de la race allemande » du racisme biologique, un effet direct du darwinisme social et de la hantise

d'une dégénérescence de la race. Les premiers balbutiements de la génétique avaient insisté sur la transmission des maladies héréditaires et identifié comme telles la plupart des maladies mentales, construisant, une fois de plus, des certitudes sur des hypothèses non vérifiées. Les nazis étaient obsédés par l'image d'un corps social allemand pur et sain. La nécessité d'éliminer des vies sans valeur, comme l'avaient souligné dans leur demande de législation Binding et Hoche dès 1920, s'imposa dès la prise du pouvoir en janvier 1933. En juillet de la même année, des lois imposèrent la stérilisation des supposés porteurs de maladies héréditaires, en majorité des pathologies mentales. C'était une première étape. Hitler attendait la guerre pour ordonner la mise à mort des enfants nés porteurs d'une malformation grave, mais aussi pour opérer une sélection dans les asiles, afin de libérer des places pour les soldats allemands blessés et de tuer 70 000 Allemands, environ 1/1000^e de la population, estimés atteints de ces maladies héréditaires. Cette opération, initiée par la chancellerie du Führer, donc placée sous la responsabilité directe d'Hitler, fut baptisée *Aktion T4*. Elle requit la collaboration des médecins des asiles, de médecins SS ainsi que d'autres membres de la SS chargés de transporter les personnes sélectionnées jusque dans six centres de mise à mort construits sur le territoire du Reich. Certes, ce ne fut pas un génocide, au sens strict du terme, puisque les pensionnaires d'un asile ne constituent pas un groupe, mais ce fut la première application d'un des principes fondateurs du national-socialisme : la purification de la race par sélection et élimination. L'*Aktion T4* avait surtout un lien direct avec l'un des modes opératoires de la destruction des Juifs d'Europe : la construction de centres de mise à mort où les convois de déportés seraient anéantis dans des chambres à gaz alimentées par le monoxyde de carbone. En effet, Hitler ayant interrompu

pour plusieurs raisons l'*Aktion* T4 en août 1941, les équipes de SS qui avaient participé à cette tuerie furent envoyées à partir de décembre construire sur le même modèle, dans le cadre d'une *Aktion* baptisée *Reinhardt*, trois centres destinés à la mise à mort des Juifs de Pologne: Belzec, Sobibor et Treblinka. Des 70 000 personnes assassinées au cours de l'*Aktion* T4, la destruction opérée dans ces centres s'élève à près de 2 000 000 de Juifs, si l'on ajoute à ces trois centres celui de Chelmno où furent tués les Juifs du Wartheland dans des camions à gaz, une méthode mise au point en Pologne dès la fin de 1939 pour les malades d'hôpitaux et d'asiles polonais. Je fis le point sur cette histoire dans un numéro de la *Revue d'Histoire de la Shoah* paru en 2013 et consacré aux *Aktion* T4 et 14f13 – sélection de détenus des camps de concentration opérée par des médecins SS, détenus juifs ou malades, dont une partie furent gazés dans les centres de mise à mort de la T4.

Le quatrième article qui clôt ces dossiers criminels traite du processus qui conduit au génocide des Tutsi du Rwanda, perpétré d'avril à juillet 1994. Ce processus génocidaire est à la fois singulier et exemplaire, pour trois raisons: chronologique d'abord – on n'a pas voulu percevoir la menace; ensuite par les conditions dans lesquelles il a été élaboré – une idéologie meurtrière fabriquée; enfin parce que le comparatisme a permis d'interpréter la singularité de ce crime. En effet, à la fin du XIX^e siècle, colons allemands puis belges et évangélistes catholiques, ont projeté sur la monarchie singulière du Rwanda – un système clanique et hiérarchique où se distinguaient des Tutsi et des Hutu – leur vision raciste d'une Afrique divisée exclusivement en ethnies. Cet ethnisme, l'administration belge, mandataire après la Grande Guerre, l'a créé en contraignant les Rwandais à se définir comme Tutsi ou Hutu et en fixant cette identité sur la carte d'identité de chaque

Rwandais. Pour parachever ce clivage au sein de la société rwandaise, cette même administration a, à la veille de l'indépendance de ce petit pays, créé du ressentiment en persuadant les Hutu majoritaires qu'ils avaient été exploités par la minorité tutsi. Après la naissance d'une République du Rwanda, la France a progressivement remplacé la Belgique comme soutien de cette république : elle tenait à mettre une barrière protectrice à la francophonie menacée par l'Ouganda voisin, traditionnellement anglophone. Ainsi, deux nations européennes ont participé indirectement à l'enchaînement des causes et des effets qui conduisit au génocide des Tutsi. Dès l'automne 1994, des historiens se sont réunis en France pour échanger leurs connaissances sur les génocides du xx^e siècle : spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs, de l'histoire ottomane, du national-socialisme et du Cambodge. En effet, non seulement ce génocide avait été identifié comme tel dès le début de sa commission, mais la menace de ce crime avait été annoncée à la fois par des humanitaires, des hommes politiques, des historiens. Le siècle se terminait sur une destruction de même nature que celle opérée au cours des deux guerres mondiales et, une fois de plus, les passions racistes avaient soufflé sur des braises et provoqué un incendie que l'on n'avait pu contenir, sauf à parvenir à l'éteindre quand un groupe humain avait presque été anéanti.

Un colloque s'était tenu au Rwanda pour le 14^e anniversaire du génocide réunissant des historiens français et rwandais. J'avais alors observé les traces d'une horreur présente dans plusieurs lieux de commémoration. Un numéro de la *Revue d'histoire de la Shoah*, que nous avons préparé avec Georges Bensoussan et Assumpta Muraganeza, réunit les communications d'historiens rwandais et français. J'ai reproduit dans ce livre ma contribution à ce numéro. Elle traitait du processus génocidaire.

Première Partie

Analyse scientifique